

Stratégie concernant la mer Baltique pour une dimension septentrionale

2006/2171(INI) - 16/11/2006 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 519 voix pour, 9 contre et 14 abstentions, le rapport d'initiative de M. Alexander **STUBB** (PPE-DE, FI) sur la stratégie de l'Union relative à la mer Baltique, le Parlement européen se rallie largement à la position de sa commission au fond et soutient la dimension septentrionale engagée par l'Union. La Plénière a notamment soutenu l'essentiel des recommandations de sa commission des affaires étrangères (**se reporter au résumé du 10/10/2006**), en insistant pour que la Commission présente une proposition de stratégie communautaire de la mer Baltique destinée à renforcer le pilier interne de la dimension septentrionale.

Ce faisant, le Parlement réaffirme dans un amendement ALDE approuvé en Plénière qu'il soutient la dimension septentrionale qui ferait de la région de la mer Baltique une de ses principales zones prioritaires, promouvant de ce fait une intégration régionale accrue dans la région de la mer Baltique. Le Parlement réaffirme ainsi que la région de la mer Baltique doit être une partie viable et dynamique d'une zone économique et politique européenne plus étendue, tout en soulignant son soutien aux autres zones du Nord (comme la zone des Barents et de l'Arctique).

Il demande que l'on tire pleinement parti des possibilités offertes par les économies de la mer Baltique et que l'on en fasse une des zones les plus attrayantes et les plus compétitives du monde. En même temps, il demande que l'on améliore l'état écologique de cette zone particulièrement polluée (par eutrophisation ou par déversement de pétrole et de substances toxiques).

Le Parlement reprend l'ensemble des propositions de sa commission au fond (voir résumé de la commission parlementaire) pour étayer l'objectif général de sa résolution destinée à renforcer la coopération avec la région de la mer Baltique. Dans un amendement ALDE approuvé en Plénière, il souligne en outre que la stratégie vis-à-vis de la Baltique doit comporter des mesures à mettre en œuvre par l'Union européenne et ses États membres, seuls mais aussi des mesures à mettre en œuvre en coopération avec la Russie.

Enfin, un amendement Verts/ALE réaffirme la nécessité de respecter les principes internationalement reconnus du développement durable, de la bonne gouvernance, de la transparence et de la participation, de l'égalité hommes/femmes, du droit des minorités et de la protection des peuples indigènes. Il demande également l'adoption de politiques économiques, sociales et de l'emploi pour cette région, conformes à la stratégie de Lisbonne.